

PARIS, le 15 Novembre 2016

Françoise IMBERT
Députée de la HAUTE-GARONNE



Monsieur,

Vous avez attiré mon attention sur le financement, dans le cadre de la loi de finances pour 2017, de nouveaux radars, et me demandez de voter un amendement visant à supprimer l'investissement prévu à cet effet.

Je ne voterai pas l'amendement qui vise à supprimer l'article 21 du projet de loi des finances pour 2017, pour plusieurs raisons.

Vous évoquez la hausse récente de la mortalité routière que nous regrettons tous. Celle-ci provient en partie du fait que les conducteurs se sont habitués aux dispositifs de sécurité routière (le taux de mortalité routière a cependant baissé de plus de 55 % depuis 2000).

Par ailleurs, vous soulignez la manne financière que représentent les radars pour l'Etat. Si celle-ci a représenté 708 millions d'euros en 2013, elle n'est rien comparée aux 21 milliards qu'ont coûté, en 2013, les accidents de la route. Je vous rappelle que la somme provenant des radars est, pour plus de moitié, reversée aux collectivités et à l'agence de financement des infrastructures de transport pour l'entretien et la réparation des réseaux de transport.

Enfin, la vitesse reste un facteur déterminant dans la majorité des accidents (1/4 des accidents mortels) et les radars représentent un outil des plus efficace pour la réguler. Le nombre d'accidents graves a diminué de 60 % près des nouveaux radars installés dans les zones dangereuses.

Tels sont quelques éléments que je peux vous apporter.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments distingués.



Françoise IMBERT.